

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

N° 2020-085

**Ressources humaines – Approbation du règlement
intérieur de la Commune de Saint-Ay applicable à tous
les agents – Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

Excusés :

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.
Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un règlement intérieur à destination de tous les agents de la Commune a été élaboré.

Ce règlement intérieur a pour principaux objectifs de déterminer les règles de vie générale de la collectivité et d'informer les agents de leurs droits et devoirs.

Dans son contenu, les sujets traités par le règlement intérieur sont les suivants :

- l'organisation générale du travail ;
- le comportement professionnel de l'agent ;
- les règles relatives à la sécurité et la santé au travail ;
- l'exercice du droit de grève ;
- l'exercice du droit syndical ;
- le règlement particulier applicable aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- la charte d'utilisation d'Internet.

Le règlement intérieur a été communiqué aux agents le 30 juillet 2020. Après concertation et retour des agents fixés au 06 août 2020 le règlement a été transmis au Centre de Gestion le 07 août 2020. Après examen par le Comité Technique du Centre de gestion en date du 08 septembre 2020, ce dernier a émis un avis favorable notifié le 14 septembre 2020.

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil Municipal de bien vouloir :

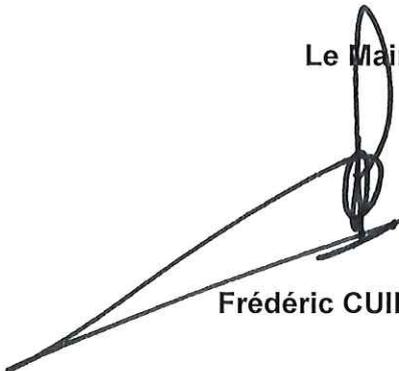
- approuver le règlement intérieur et sa mise en œuvre ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

N°2020-085

Conseil Municipal – Approbation du règlement intérieur de la Commune de Saint-Ay applicable à tous les agents -
Approbation et autorisation de signer

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 045-214502692-20201130-2020_085-DE



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le **07 DEC. 2020**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,
Célia VALERO.

